Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT1 « Raccordement et Accès au réseau des producteurs »

Compte rendu de la réunion du 25 juin 2013

Version projet

1. PARTICIPANTS A LA REUNION

A mettre à jour

NOM	SOCIETE
Jacques CREUSY	GDF SUEZ
Sylvie MAGOIS	EDF
Jean-Christophe VERHILLE	EDF
Antoine GICQUEL	EDF EN
Claude RUDELLE	UNELEG
Alexandre COURCAMBECK	SER
Yves ZONTA	ERDF
Jean Marie COMPAS	CNR
Philippe GOUILLART	EON France / SNET
Régis BLANC	MAIA EOLIS
Eric THEBAULT	RTE
Philippe MICHAL	RTE
Arnaud GUERRIER	RTE
Stéphanie BIETH	RTE
Séverine LAURENT	RTE

2. RELEVE DE CONCLUSIONS

Les sujets à l'ordre du jour de la réunion du GT1 du 25 juin 2013 étaient :

- Contrôle Périodique des performances des installations de production : (cf présentation)

- Evolution de la Convention d'Engagement de performances et de l'article 5 de la DTR traitant du contrôle initial : RTE lance un chantier d'évolution concernant ces deux documents. Leur révision fait suite à l'élaboration de la convention d'exploitation en période d'essais ainsi que la mise à jour du cahier des charges des capacités constructives pour mettre en cohérence la DTR sur les performances exigées des installations de production et les contrôles effectués avant l'accès au réseau définitif. Ces modifications présentées en séance sont consultables sur le site CURTE ainsi que le projet de révision de ces deux documents. RTE précise que la date de consultation de ces documents sera décidée avec les producteurs lors de la prochaine réunion du GT1 après l'été.

- Evolution du CART Producteur pour intégration des modifications liées au TURPE4 : RTE présente l'impact des nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ou TURPE4, sur le CART Producteur. Les principaux impacts concernent le chapitre 5 sur les puissances souscrites, le chapitre 9 sur le calcul des composantes tarifaires et le chapitre 10 sur les conditions de facturation et de paiement. Les définitions en Annexe sont aussi concernées par l'ajout de certaines définitions particulières au TURPE4. Plusieurs mises à jour de références réglementaires, relatives au Code de l'Energie, ainsi que des précisions sur l'évolution annuelle des tarifs (figurant dans la décision tarifaire de la CRE) ou sur les harmoniques en chapitre 7, ont été effectuées à cette occasion.

  En raison de leur caractère provisoire, les dispositions transitoires de mise en place du TURPE4 ne figurent pas dans le CART. Pour préciser la déclinaison opérationnelle de ces dispositions, décrites par ailleurs dans la décision tarifaire, RTE a diffusé un courrier à tous ses clients.

  Cette évolution du CART a pour but d'être une simple mise à jour technique du contrat, afin de mettre au plus tôt des trames de contrat au format TURPE4 à disposition de la clientèle pour une meilleure lisibilité de ce nouveau tarif et des trames contractuelles. Pour cette raison, toute autre modification des trames non directement liée au TURPE4 et nécessitant une concertation plus approfondie est reportée à une évolution ultérieure.

  La consultation sur le projet de CART est prévue mi-juillet, pour envoi à la CRE début août 2013.

3. CALENDRIER DES CONSULTATIONS A VENIR

RTE annonce le planning des textes de la DTR mis en consultation pendant l'été.
Les producteurs signalent la difficulté à répondre en parallèle à plusieurs consultations sur des textes, notamment en période de congés d'été.

RTE a adapté le planning avec des durées de consultation de plusieurs semaines.

Document consulté	Date de lancement de la consultation	Durée / date de fin de la consultation
Article 8.1.1 Trame-type de PTF	29/05/13	14/06/13
Article 4.2.1 Réglage de la tension	19/06/13	17/07/13
Trame-type de Convention d'exploitation pour essais	21/06/13	12/07/13
Contrôle périodique (Convention simplifiée de raccordement et de performances + Rapport de contrôle périodique + DTR Article 5 Chapitre Contrôle périodique)	12/07/2013	30/08/13
Article 8.13 CART producteur – TURPE4	12/07/13	27/07/13

4. PROCHAINES REUNIONS

La prochaine réunion a été programmée le 10 octobre de 14H00 à 17H00, salle 21/44, Tour Initiale.